



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

**31030 - Insertion professionnelle**

**Proposition d'attribution de subventions 2017  
aux structures en charge de l'accompagnement  
des bénéficiaires du RSA et d'approbation  
des projets de convention à conclure**

**Rapport n° CP/2017/542**

**Service gestionnaire :**

L650 - Service accès à l'emploi

**Résumé :**

Le Département attribue chaque année des subventions à des structures mettant en œuvre des actions d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) du bassin d'emploi de Strasbourg pour son action autour de la Charte Entreprises et Quartiers ainsi qu'à l'Espace Ressources et Compétences pour les actions d'accompagnement linguistique à visée professionnelle.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de convention à conclure avec chacune de ces structures.

La loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 a institué le Revenu de Solidarité Active afin d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, de lutter contre la pauvreté, d'encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et d'aider à l'insertion sociale des bénéficiaires. La Commission Permanente du Conseil Général, lors de sa réunion du 6 janvier 2014, a décidé d'une refonte des modalités de financement des opérateurs de l'insertion professionnelle (CP/2014/59).

L'emploi constitue la préoccupation majeure des Bas-Rhinois. Le Département du Bas-Rhin s'est donc engagé dans une politique active de retour à l'emploi avec Pôle Emploi, les acteurs de l'insertion par l'activité économique, les opérateurs de l'accompagnement et la Région. Plus de 150 partenaires agissent ainsi en étroite collaboration avec le Département pour permettre aux personnes en situation de précarité de retrouver un emploi.

Lors de la séance plénière du 8 décembre 2016, le Conseil Départemental a fixé les objectifs 2017-2019 du plan départemental pour l'emploi et l'insertion (PDEI), dans la perspective de permettre la remise à la l'emploi de 10 000 allocataires du RSA au travers de la collaboration active du Département et de ses partenaires.

A ce titre, financés sur la base d'un cahier des charges validé dans le cadre du PDEI, les organismes d'accompagnement professionnel assurent l'accompagnement des allocataires de RSA pour lesquels ils sont désignés « référents de parcours » et réalisent la formalisation des contrats d'engagement.

## **1. Proposition d'attribution de subvention pour la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) du bassin de Strasbourg**

La Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) du bassin de Strasbourg intervient dans le champ du développement économique et de l'insertion professionnelle des publics demandeurs d'emploi, notamment dans les quartiers bénéficiaires de la « Politique de la Ville » et, pour ce qui concerne le Département du Bas-Rhin, auprès des bénéficiaires du RSA.

Depuis 2015, la Maison de l'Emploi et de la Formation a orienté son action vers l'appui au placement des BRSA dans les secteurs et territoires en tension de recrutement ainsi que vers l'emploi transfrontalier, qui rencontre clairement la préoccupation du Département via le projet Interreg.

Une première action menée par la Maison de l'Emploi et de la Formation a fait l'objet d'une attribution de subvention d'un montant de 24 000 € pour l'année 2017 (CP/2017/051 du 6 février 2017).

Début 2017, la Maison de l'Emploi et de la Formation s'est également engagée dans l'appel à projet « Charte Entreprises et Quartiers », aux côtés de la Mission Locale de Strasbourg et du Département du Bas-Rhin en se fixant comme objectif de faciliter la mise en relation des entreprises du territoire avec les habitants des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville (QPV) et allocataires du RSA.

Les deux axes suivants sont développés dans ce projet :

- l'inscription de cinquante nouvelles entreprises du Bas-Rhin dans la démarche de la Charte ;
  - l'animation du réseau des entreprises signataires de la Charte et l'engagement d'un plan d'actions concret ;
- en outillant et accompagnant les entreprises qui accueillent les habitants des quartiers,
- en permettant à ces derniers d'engager des parcours d'acquisition des compétences opérationnelles du certificat CléA (Certificat de connaissances et de compétences professionnelles).

Pour 2017, un groupe de 20 personnes (jeunes, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi) issues des quartiers bénéficiaires de la « Politique de la Ville » (QPV), sont prises en charge pour être amenées au moins à la finalisation de la phase de diagnostic sur les 7 compétences de la formation Cléa voire jusqu'à la certification officielle.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la **Maison de l'Emploi et de la Formation** une subvention d'un montant de **24 000 €** pour le financement de cette deuxième action en direction des bénéficiaires du RSA.

## **2. Proposition d'attribution d'une subvention pour l'organisme « Espace Ressources et Compétences » pour l'action FLE (français langue étrangère) à visée professionnelle**

Financés sur la base d'un cahier des charges départemental validé dans le cadre du PDEI, les organismes d'accompagnement professionnel assurent l'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour lesquels ils sont désignés « référents de parcours » et réalisent la formalisation des contrats d'engagement.

L'organisme « Espace Ressources et Compétences » propose de favoriser l'insertion professionnelle des BRSA par l'acquisition, le perfectionnement et la mise en pratique des compétences linguistiques en français langue étrangère à visée professionnelle.

Un plan d'actions individualisé des apprentissages permettra à chaque bénéficiaire d'acquérir des compétences de communication orale et écrite, de travailler sur le savoir être, la motivation, la mobilité, les techniques de recherche d'emploi dans le but d'accéder à l'emploi.

Il est prévu que l'activité démarre en septembre 2017 et concerne 70 bénéficiaires. Le budget de l'action est estimé à 23 262 € pour 2017.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 11 631 €, sollicitée par l'organisme **Espace Ressources et Compétences** pour l'action FLE à visée professionnelle. Le FSE a été sollicité sur la période 2017-2019 pour un nombre prévisionnel de 210 participants.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de convention, joints au présent rapport, à conclure avec chacune de ces associations.

La commission territoriale du territoire d'action de l'Eurométropole, réunie le 7 septembre 2017, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30760	017-6574-564	1 787 984,00 €	41 625,20 €	35 631,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- décide d'attribuer une subvention pour l'année 2017 d'un montant de 24 000 € à la MEF de Strasbourg pour son action autour de la Charte Entreprises et Quartiers ;*

*- décide d'attribuer une subvention pour l'année 2017 d'un montant de 11 631 € à l'Espace Ressources et Compétences pour les actions d'accompagnement linguistique à visée professionnelle ;*

*- approuve les termes des projets de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la MEF de Strasbourg ainsi qu'à l'Espace Ressources et Compétences et autorise son président à signer ces conventions.*

Strasbourg, le 24/11/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY